

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 3 juillet 2018, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10700, rue Saint-Denis, lequel est érigé sur le lot 1 996 029 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une implantation variant de 4,39 mètres à 10,21 mètres de la limite de l'emprise du boulevard Henri-Bourassa Est au lieu de 3,5 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

FAIT à Montréal, ce 13 juin 2018.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement